



Admettre définitivement un élève

Mise à jour en date du 29/10/07

Résumé de la procédure :

- **Pré-requis** : avoir un ou plusieurs élèves en admission acceptée. (voir le pas à pas traitant de l'admission acceptée par le directeur).
- **Sélectionner le ou les élèves à admettre définitivement.**
- **Valider l'enregistrement des admissions définitives.**



Seuls les nouveaux élèves, physiquement présents, peuvent être admis définitivement. L'admission définitive est un constat de présence. Mais il ne faut admettre l'élève définitivement que lorsqu'on est sûr des 5 critères nécessaires à l'attribution de l'INE. (nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe).

Menu bleu, « Elèves », « Admission », « Enregistrement des admissions définitives »

Cocher les élèves physiquement présents dans l'école.

Renseigner la date d'effet et valider.

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Niveau / Cycle	Classe	Présent
DUBRO	Louis	25/04/1999	M	MS/Maternelle	-	<input checked="" type="checkbox"/>
DUCLAU	Jeanne	07/12/1998	M	MS/Maternelle	-	<input type="checkbox"/>

Précisions sur la date d'effet de l'admission définitive :

- La date d'effet de l'admission définitive ne peut être anticipée par rapport à la date du jour de la saisie.
- La date d'effet doit être comprise dans l'année scolaire en cours.
- La date d'effet doit être égale ou supérieure à la date d'admission acceptée.
- La date d'effet de l'admission définitive pour les élèves présents à la rentrée des classes 2008/2009 est le 02/09/2008.

Le récapitulatif des admissions définitives enregistrées s'affiche. Cliquer sur OK.

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Niveau / Cycle	Classe
DUBRO	Louis	25/04/1999	M	-	-